
Plantations d'arbres, arbres GM et agrocarburants : appel à la CDB

L'objectif principal de la Convention sur la diversité biologique (CDB) est la conservation et l'usage durable de la diversité biologique du monde. Il semble donc évident que ses signataires devraient s'occuper avec soin de tout ce qui menace la diversité biologique.

Étant donné que l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, technologiques et techniques à la Convention (OSASTT) se réunira à Paris début juillet, nous estimons que l'occasion est bonne pour parler des effets sur la diversité des plantations d'arbres en régime de monoculture, des arbres génétiquement modifiés et de la production d'agrocarburants.

En ce qui concerne les plantations d'arbres, leur expansion est en train d'affecter la diversité végétale et animale, en particulier (mais non seulement) dans les tropiques riches en diversité biologique. Malgré cela, les organes officiels continuent de définir ces plantations comme des « forêts », ce qui leur donne une bonne image. Nous pensons que la CDB devrait s'opposer, du point de vue de la diversité biologique en général, à l'utilisation des termes « plantations forestières » et « forêts plantées » pour désigner les plantations d'arbres en régime de monoculture. À cet égard, l'OSASTT pourrait fournir des avis scientifiques à la Conférence des Parties, et lui demander de distinguer clairement les forêts des plantations d'arbres et d'inclure ces dernières parmi les dangers pour la diversité biologique qu'il faut analyser et combattre de façon appropriée.

En ce qui concerne les arbres génétiquement modifiés, la dernière Conférence des Parties (CdP 8) avait pris une initiative positive et importante (Décision VIII/19), recommandant aux Parties « d'adopter une approche de précaution lorsqu'elles examinent la question des arbres génétiquement modifiés ». Dans une lettre adressée au secrétariat de la CDB en novembre 2006, un groupe nombreux d'ONG apportait des informations et des analyses sur le danger que comportent les arbres GM, concluait que « les arbres GM n'ont aucun rôle à jouer dans la conservation de la diversité biologique des forêts du monde ; au contraire, ils risquent fort de réduire la diversité biologique des forêts, avec toutes les conséquences d'ordre social que cela comporte », et ajoutait que « les connaissances scientifiques actuelles, quoique incomplètes, indiquent que cette technologie pourrait provoquer l'extinction des espèces végétales et animales des forêts, ce qui aurait de graves effets négatifs sur la diversité biologique ». La lettre exhortait la CDB à « avancer dans le sens de la décision des Parties, qui recommande l'adoption d'une approche de précaution, en adoptant la décision à effet obligatoire immédiat d'interdire la commercialisation d'arbres GM ». Sur ce point aussi, nous pensons que l'OSASTT pourrait jouer un rôle important en recommandant l'interdiction mentionnée.

En ce qui concerne les agrocarburants, il est évident que les plantations pour les fabriquer sont fortement encouragées dans le monde entier et surtout dans le Sud. Dans la plupart des cas, il s'agira de divers produits agricoles (canne à sucre, soja, maïs et autres), d'arbres et de palmiers à huile plantés en régime de monoculture sur de vastes étendues. Toutes ces plantations, qui s'accompagneront d'applications intensives de produits chimiques, porteront atteinte à la diversité biologique. Pour aggraver encore les choses, dans le cas des plantations d'arbres des recherches sont en cours en vue de les modifier génétiquement pour produire de l'éthanol. Là encore,

l'OSASTT pourrait fournir à la CDB des informations importantes sur les conséquences pour la diversité biologique du développement des agrocarburants.

Les dangers pour la diversité biologique que nous venons d'énumérer n'ont pas encore reçu une attention suffisante de la part de la CDB. Nous espérons donc que l'OSASTT s'y attellera lors de sa prochaine réunion et fournira les avis scientifiques nécessaires à la Conférence des Parties.